



Paris le 3 janvier 2022

Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale,  
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale,

Enseignants spécialisés en arts plastiques, en éducation musicale ou en éducation physique et sportive, les professeurs de la Ville de Paris contribuent dans le cadre de leur travail en équipe avec les professeurs des écoles à la qualité de ces apprentissages comme à l'acquisition des savoirs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Datant de 2001, la circulaire conjointe fixant les principes et modalités pratiques de cette collaboration devait être actualisée de manière à proposer un cadre d'intervention rénové qui, tout en réaffirmant les objectifs et les enjeux de cette coopération et complémentarité, précise les rôles et responsabilités des différents acteurs de nos administrations respectives.

Ensemble, nous tenons à vous remercier pour vos contributions et vos propositions qui ont grandement nourri ce travail de réécriture.

Ce nouveau texte offre un cadre réglementaire renouvelé à destination des enseignants comme des directeurs pour l'organisation des enseignements dans les disciplines artistiques, culturelles et sportives. Parce qu'il rappelle les règles du travail en commun guidant l'ensemble de l'équipe pédagogique dont les professeurs de la Ville de Paris sont partie intégrante, il constitue un document de référence pour l'ensemble de la communauté éducative.

Adressée à l'ensemble des directeurs des écoles élémentaires, nous vous demandons de vous assurer de sa bonne diffusion et de signaler, le cas échéant, toute difficulté d'application que vous pourriez connaître.

Nous vous prions de croire, Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs, en l'expression de notre parfaite considération.

Bérénice DELPAL  
Directrice des affaires scolaires

Antoine DESTRES  
Directeur de l'académie de Paris